

COMITÉ DES FÊTES DE TAULIGNAN

BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE GRENIER SEMI NOCTURNE du Samedi 4 juillet 2026



**ATTENTION ! REMPLISSAGE OBLIGATOIRE !
3,00 € par mètre linéaire**

NOM, PRENOM :

ADRESSE :

QUALITE : particulier

PIECE d'IDENTITE : Nature :

Délivrée par Date de délivrance N°

N° TELEPHONE :

E-mail :

Nature de marchandise :

Je souhaite un emplacement avec véhicule : NON OUI, longueur

Nombre de places avec véhicules est **extrêmement limitées** ...

Si véhicule, ou remorque réservation minimum de sa longueur + 2 m linéaires, nous essaierons de vous placer au mieux, mais prévoyez la totalité en linéaire, nous vous rembourserons si il y a un trop perçu

Je souhaite réserver pour le VIDE GRENIER mètres linéaires y compris véhicule éventuel sur place soit : €
Accompagné du chèque du montant de mon emplacement, si impossibilité, la différence vous sera remboursée
Si vous souhaitez une place particulière, bien vouloir le noter **avec précision** : Nous essaierons de vous satisfaire dans la limite des possibilités

Vous joindrez en plus un chèque bancaire de 50€ pour caution de présence

Les 2 chèques bancaires établis à l'ordre du : 'COMITE DES FETES DE TAULIGNAN' (Riverains compris).

J'ai pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter dans son intégralité.

Dés votre arrivée (entre 16h00 et 16h30), vous devez vous présenter au point d'accueil : « PORTE NORD » avec le sourire

Date : _____ Indiquez « LU et APPROUVE » _____
et Lieu : _____ SIGNATURE

BULLETIN D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENTS réceptionnés au plus tard le MERCREDI 01 juillet 2026 DERNIER DELAI

NOUS SOMMES UNE EQUIPE DE BÉNÉVOLES ... SOYEZ PATIENTS !!!

A envoyer au : COMITE DES FETES – Mairie – 26770 TAULIGNAN ou déposé à la mairie

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Les participants déclarent renoncer à tous recours contre les organisateurs du vide grenier en cas de vol, d'agression, de détérioration, et dommages causés au matériel, marchandises et objets divers lors du déballage, étalage et emballage du matériel, marchandise, et objets divers sur le terrain du vide grenier.

Suivant la réglementation, les exposants particuliers doivent fournir avec l'inscription: photocopie de la pièce d'identité recto-verso ainsi qu'un justificatif de domicile, en copie.

Les professionnels devront fournir soit une preuve d'immatriculation au registre du Commerce avec N° et une pièce d'identité, en copie.

La réglementation en vigueur nous impose de présenter sur réquisition la liste des participants aux Autorités au plus tard le 2 juillet 2026.

Nous vous rappelons que vos participations aux vides greniers sont limitées en nombre (soit 2/an, par personne) sauf pour les détenteurs de cartes professionnelles. Pour valider votre inscription, il est impératif pour les particuliers de remplir la déclaration sur l'honneur indiquant que vous êtes dans la limite.

Les participants accordent aux organisateurs, en l'occurrence le COMITE DES FETES, le droit de modifier la date, l'ouverture ou la durée de la manifestation, sans qu'ils ne puissent demander aucune indemnité. En cas d'annulation après le : 1^{er} juillet 2026 la participation ne sera rendue qu'en cas de force majeure.

Le chèque de caution sera encaissé en cas de non venue sans explication ou en cas de départ avancé non fixé par l'organisation.

Mairie de TAULIGNAN - 26770 - mail; comitedesfetestaulignan26@orange.fr - Port. : 06 50 31 76 53

Des mesures sanitaires et sécuritaires pourront être mises en place en fonction de la réglementation et des directives départementales.

Nous avons obligation de nous y conformer. Aidez nous. Merci